

01.02.1

CANTON DE VAUD

DISTRICT D'ORBE

COMMUNE DE VALLORBE



92746

MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Affectation du secteur "Sur la Torche" non approuvé
par le DINF le 26 mai 2000

Mise en oeuvre de la décision
du Chef du DINF du 15 août 2002

Procédure ad hoc : considérant que la présente affectation confirme le projet initialement soumis à l'enquête publique du 25 février au 28 mars 1994, qu'elle est conforme à la décision du Chef du DINF du 15 août 2002 (cf. décision du Chef du DINF relative au recours Martin Frères SA) et qu'elle a été acceptée par toutes les parties le 14 novembre 2002 devant la Municipalité, il ne se justifie pas de procéder à une nouvelle enquête publique, ni à une adoption par le Conseil communal.

Approuvé par la Municipalité

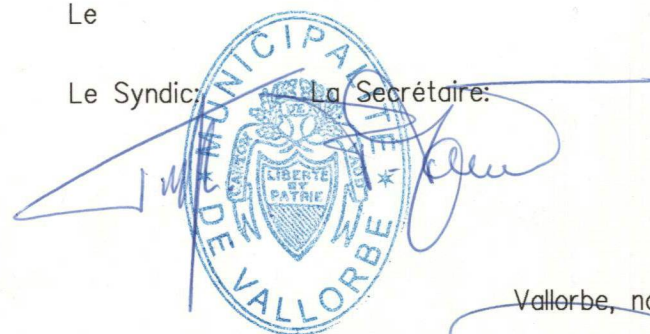
Approuvé par le Département compétent

Le

Lausanne, le 24 JAN. 2007

Le Syndic: La Secrétaire:

Le Chef du Département:



Vallorbe, novembre 2006

BOURGEOIS & RUDAZ SA
INGÉNIEURS EPF/SIA
GÉOMÈTRES OFFICIELS

Grande Rue 9, 1337 Vallorbe

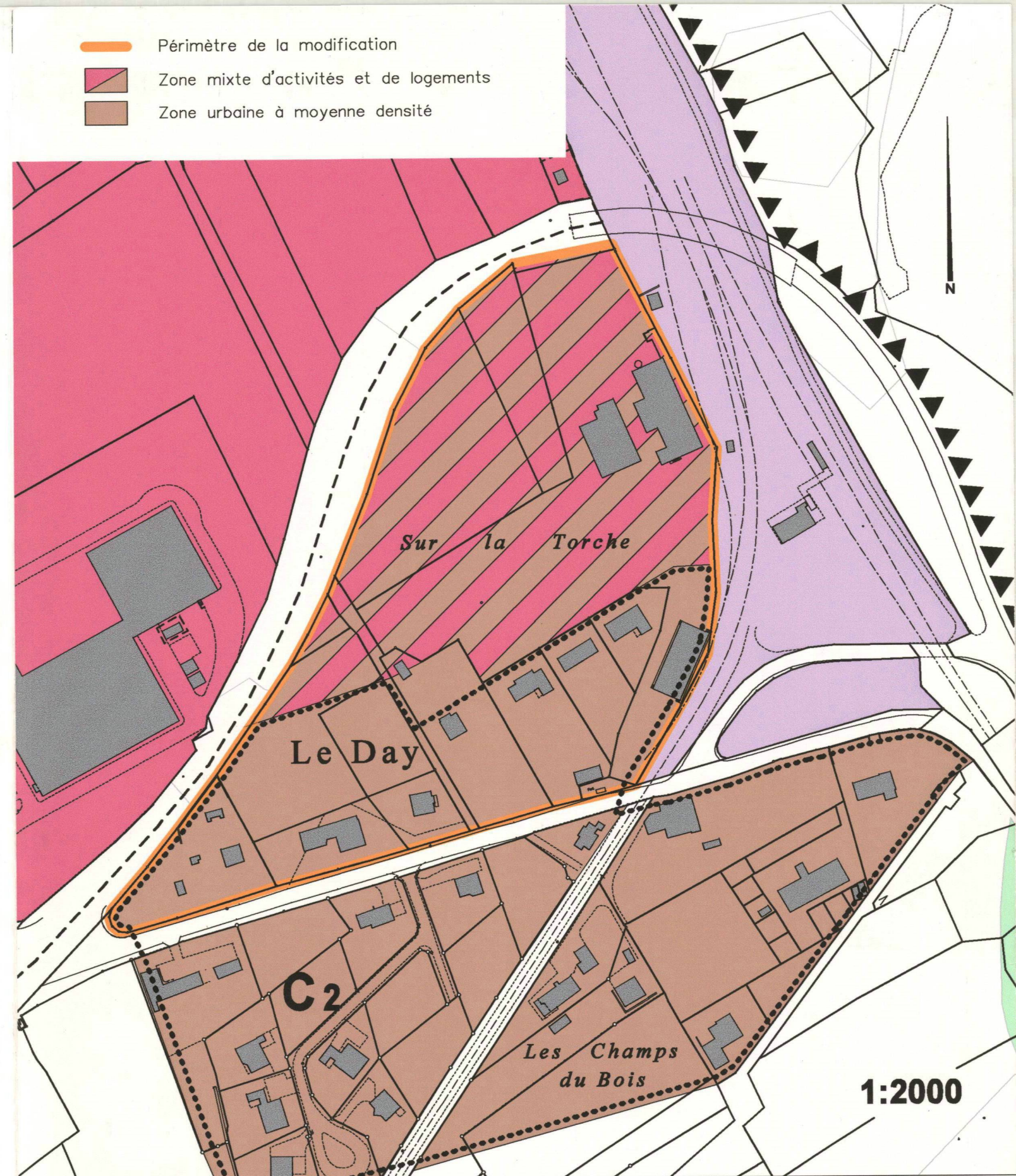
Tél. 021/843.30.62

Fax 021/843.14.91

bourgeois-rudaz-val@geomatique.ch

Date	Dess.	Vérif.	Travail n°
11.06	BV	PK	2547-VAL

-  Périimètre de la modification
-  Zone mixte d'activités et de logements
-  Zone urbaine à moyenne densité



Règlement :

- Article 1 : Le règlement sur le plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Vallorbe du 26 mai 2000 est applicable.
- Article 2 : La présente modification du PGA entre en vigueur dès son approbation par le Département compétent.